



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 11 avril 2018

Date de convocation :
Le 05 avril 2018

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 5
- de votants : 6

- délégués suppléants : 12
- de présents : 1
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
II/011/18

Secrétaire de Séance :
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Fête de la
gastronomie.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutif de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 04 avril 2018, une nouvelle convocation du Comité de Direction a été faite en vertu de l'article L.2121-17 du CGCT. De ce fait, le Comité de Direction peut délibérer sans condition de quorum.

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le cinq avril 2018.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (05) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Geneviève MANNARINO ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU ; Mme STIEVENART ; M. Didier JOVENIAUX.

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (01) :

M. Vincent DOCHEZ.

Étaient absents, excusés (13) :

M. Laurent DEGALLAIX ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; M. Guy HUART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Laurence PÉAN ; Mme Monique GUILBERT ; M. Bruno FONTAINE ; M. Vincent HADOT excusé ; Mme Monique DESSENIS excusée qui a donné pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu le Budget Primitif 2018 et le Plan d'actions 2018 approuvés par le Comité de direction du 20 Décembre 2017,

L'office de tourisme et des congrès de Valenciennes Métropole a pour mission la valorisation des métiers de bouche de son territoire. Cette mission est jusqu'à présent exercée à travers la valorisation de restaurants et de producteurs au sein des différents médias dont dispose l'office, et l'organisation de visites de dégustations.



L'offre en produits de terroir et en savoir-faire sur le territoire Valenciennois est d'une grande richesse et d'une grande variété, mais n'est pourtant pas suffisamment mise en valeur malgré la reconnaissance mondiale dont bénéficie la tradition culinaire française.

Il est proposé la création d'un événement festif dédié à la valorisation des savoir-faire des restaurateurs et cuisiniers du territoire. Celui-ci aurait lieu sur la place d'Armes de Valenciennes le samedi 6 octobre, et comporterait plusieurs animations portant sur 3 thèmes définis: « Chic des chicons », « le repas noir (Unesco) », « les alliances inédites ».

- 2 à 4 ateliers de cuisine et de démonstration, animés par des chefs du territoire, auxquels le public serait invité à participer (sur inscription)
- 1 atelier de cuisine pour les enfants, animé par un chef.
- 1 concours ouvert au public, lors duquel 4 participants sélectionnés seront invités à reproduire leur recette, face au public, et sous le regard d'un chef « guest ».

Par ailleurs, d'autres animations seraient prévues sur la place d'Armes :

- Espace prestataires originaux : bar à insectes, vélo smoothie, disco soupe, échappée bière... (6 à 8 exposants)
- Espace économie et formation : offre de formation dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, espace CCI de présentation de la semaine des saveurs et de l'offre d'accompagnement proposée.
- Espace marché des produits emblématiques : 6 stands sélectionnés représentant les produits emblématiques des Hauts de France (Maroilles, bière, endives, Lucullus...)
- Une table centrale de plus de 50 mètres pour partager les mets proposés sur place
- Espace PIM au pied de l'étincelle, servant de point de départ pour trois repas progressifs sur le territoire, et de cérémonie de lancement du magazine « L'étincelle n°3 » dont le dossier central serait la gastronomie.

Valenciennes Tourisme serait chargé de :

- L'aménagement 6 points de cuisson et espaces de cuisine (location de matériel ou sponsoring) : 2000 à 4000€
- L'achat de matières premières pour les ateliers : 500 à 1000€
- Gestion des inscriptions aux ateliers : gratuit
- Prise en charge de deux guests (frais d'intervention probables) : 1500 à 3000€

Le coût lié à l'organisation de cet événement proposé par l'office de tourisme est compris entre 4000 et 8000€, dépendant des mécénats obtenus et des négociations tarifaires.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 11 avril 2018,

- D'approuver le principe de l'organisation d'une fête de la gastronomie du territoire, événement non prévu dans le cadre du plan d'actions 2018 de l'office de tourisme.
- D'approuver les engagements budgétaires proposés dans le cadre de la Décision Modificative Budgétaire N° 1.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 07 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

APPROUVE :

- Le principe de l'organisation d'une fête de la gastronomie du territoire, événement non prévu dans le cadre du plan d'actions 2018 de l'Office de tourisme ;
- Les engagements budgétaires proposés dans le cadre de la Décision Modificatives n° 1/2018.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes, le 11 avril 2018

La Présidente,
Élisabeth GONDY



